

Ladurée accusé de grignoter les Champs

Le Figaro, Caroline Sallé, 20 juin 2012



Pour s'installer sur la voie publique, une autorisation exceptionnelle a été accordée à la boutique éphémère de Ladurée jusqu'au 3 octobre.
Crédits photo : FRANCOIS BOUCHON/FRANCOIS BOUCHON

Le tribunal administratif dira jeudi si la boutique éphémère installée devant le 75, Champs-Élysées peut rester.

Les Champs-Élysées porteraient-ils la poisse au roi du macaron? Peut-être... Ce qui est sûr, c'est qu'en octobre dernier, [Ladurée voyait partir en fumée ses cuisines](#) ainsi qu'une partie de son salon de thé situés au n° 75 de la mythique avenue (VIIIe). Cet incendie vaut indirectement à la célèbre pâtisserie de comparaître jeudi devant le tribunal administratif de Paris. Une requête déposée le 21 mai dernier par l'association [Les Droits du piéton](#) demande en effet l'annulation des autorisations qui ont permis à Ladurée d'implanter, en attendant la remise en état des locaux ravagés par les flammes, une boutique éphémère sur le trottoir depuis le mois d'avril et avant, au moment de Noël.

Un drapeau tricolore le 14 Juillet

Ce «dommage collatéral» de l'incendie, une structure large de 5 m et longue de 14,50 m, «bouche totalement le cheminement des passants entre les deux rangées d'arbres de l'avenue et ne respecte pas la réglementation», estime Laurent Jeannin-Naltet, le président de l'association. «Faux, rétorque Stéphane Jitiaux, le directeur général de Ladurée. Cet espace de vente provisoire, qui a permis au passage de ne pas laisser sur le carreau près de 140 salariés, occupe, au centimètre près, la même surface que notre habituelle terrasse et se situe strictement sur le même emplacement.»

À ceci près qu'il ne s'agit pas d'une terrasse justement, mais bien d'un commerce. Ce que le [règlement relatif aux étalages et terrasses](#) en vigueur sur les Champs interdit. «Mais Ladurée s'est référé à la réglementation des chapiteaux», pointe Laurent Jeannin-Naltet qui dénonce par ailleurs l'autorisation exceptionnelle accordée par le maire de Paris et la Préfecture de police et permettant de ne pas démonter la boutique à l'occasion du 14 Juillet ou encore de l'arrivée du Tour de France. En principe, lors de ces jours de grandes affluences, tous les établissements de l'avenue doivent retirer les tables et les chaises de leurs terrasses. Pas Ladurée qui devra seulement recouvrir la tente d'un drapeau tricolore. «Deux jours de démontage et trois jours de reconstruction, ça coûte 90 .000 euros», plaide Stéphane Jitiaux.

Pas de quoi attendrir François Lebel, maire UMP du VIIIe, qui interviendra aussi devant le tribunal. «Lorsqu'une boutique ou un hôtel réaménage complètement leurs locaux, ils n'installent pas pour autant une structure bis sur la chaussée. C'est comme si le Crillon dressait un palace éphémère place de la Concorde durant sa rénovation! À ce compte-là, les Champs vont devenir une véritable pétaudière. Sans compter que cela pourrait créer un dangereux précédent.» Chez le pâtissier, on avance que la maison, vieille de 150 ans, est une référence du luxe français et que la boutique des Champs en est le vaisseau amiral. «L'autorisation expire le 3 octobre et nous travaillons nuit et jour afin de rouvrir début novembre», insiste le directeur. D'ici là, le tribunal dira si la plus belle avenue du monde vire au chemin de croix pour l'expert du macaron.